

RAPPORT DE GESTION

Pour les trois mois clos le 30 novembre 2022

12 janvier 2023

Table des matières

Introduction	13
Principaux points saillants financiers et d'exploitation	16
Aperçu	19
Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	21
Analyse de l'exploitation	24
Autres produits et charges	27
Informations financières trimestrielles supplémentaires	28
Situation financière	30
Situation de trésorerie et sources de financement	31
Normes comptables	33
Transactions entre parties liées	34
Instruments financiers	34
Contrôles et procédures internes	34
Risques et incertitudes	35
Réglementation gouvernementale et nouveautés en matière de réglementation	35

Avis

Le rapport de gestion de Shaw Communications Inc. qui suit, daté du 12 janvier 2023, doit être lu avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires et les notes connexes pour les trois mois clos le 30 novembre 2022 ainsi que les états financiers consolidés annuels de 2022, les notes et le rapport de gestion connexes inclus dans le rapport annuel de 2022 de la société. L'information financière qui figure dans le présent rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière («IFRS») relatives aux états financiers intermédiaires et est en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les termes «Shaw», «société», «nous» ou «nos» renvoient à Shaw Communications Inc., à ses filiales et à ses entités consolidées, sauf si le contexte l'exige autrement.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Les énoncés faits dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas historiques constituent des «informations prospectives» au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. On peut généralement, mais pas toujours, reconnaître ces énoncés à l'utilisation d'expressions comme «prévoit», «croit», «s'attend à», «planifie», «a l'intention», «cible», «directive», «objectif» et d'autres expressions similaires. Par conséquent, tous les énoncés prospectifs qui sont faits dans le présent rapport de gestion sont donnés sous réserve de cette mise en garde. Les énoncés prospectifs faits dans le présent rapport de gestion concernent ce qui suit, sans s'y limiter :

- les dépenses d'investissement futures;
- les acquisitions et cessions d'actifs proposées;
- les avantages prévus de la transaction proposée (définis ci-après) pour Shaw et ses porteurs de titres, y compris les synergies d'affaires, opérationnelles, d'envergure et autres et le moment de leur réalisation;
- les avantages prévus de la transaction proposée pour les consommateurs canadiens, les entreprises et l'économie canadienne;

- le moment ou l'état de l'appel fait par le commissaire à l'égard de la décision du Tribunal rejetant sa demande de bloquer la transaction proposée, y compris tout autre appel ou toute autre demande d'injonction connexe;
- l'obtention attendue des approbations nécessaires des organismes de réglementation, de la concurrence ou d'autres tiers, le moment potentiel où ces approbations et autorisations seront obtenues et les conditions connexes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention des approbations et autorisations applicables en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) et de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (collectivement, les «principales approbations des organismes de réglementation») relatives à la transaction proposée, et tout appel judiciaire ou autre relatif à toute décision judiciaire, réglementaire ou gouvernementale en lien avec les processus d'approbation réglementaire liés à la transaction proposée;
- la capacité de la société, de Rogers (définie ci-après) et de Québecor (définie ci-après) de satisfaire aux autres conditions liées à la clôture de la transaction proposée et le moment prévu pour la clôture de la transaction proposée;
- les avantages prévus et l'incidence de la transaction proposée et le moment de leur réalisation;
- les économies de coûts attendues;
- les attentes quant à la performance future;
- les stratégies commerciales et technologiques et les mesures requises pour les mettre en œuvre;
- la croissance attendue du nombre d'abonnés et des produits et des services auxquels ils sont abonnés;
- les forces et les pressions concurrentielles;
- les prévisions quant aux calendriers de projets, aux échéances réglementaires et aux dates de conclusion et de mise en service des projets d'investissement et autres de la société;
- l'incidence attendue des nouvelles normes comptables, récemment adoptées ou qui devraient l'être dans l'avenir;
- l'efficacité de toute modification apportée à la conception et à l'exécution des contrôles et procédures internes de la société;
- l'incidence attendue des modifications aux lois, des règlements, des décisions des organismes de réglementation ou d'autres mesures prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation sur les activités et les résultats financiers de la société ou sur les marchés sur lesquels la société exerce ses activités;
- le calendrier de lancement de nouveaux produits et services;
- la résilience et la performance des réseaux filaires et sans fil de la société;
- le déploiement : i) de l'infrastructure de réseau afin d'améliorer la capacité et la couverture et ii) de nouvelles technologies, notamment de technologies sans fil de prochaine génération;
- les variations prévues de la part de marché de la société;
- le coût lié à l'obtention et à la rétention des abonnés et au déploiement de nouveaux services;
- l'expansion des activités de la société et les modifications qui y sont apportées, ainsi qu'à d'autres objectifs et plans;
- la mise en œuvre et le succès des initiatives stratégiques à court et à long terme de la société.

Les énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses et des analyses que la société a posées ou faites à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements prévus, ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances à cette date. La direction de la société est d'avis que ses hypothèses et analyses exposées dans le présent rapport de gestion sont raisonnables et que les attentes reflétées dans les présents énoncés prospectifs sont également raisonnables étant donné l'information disponible à la date à laquelle ces énoncés sont faits et le processus utilisé pour préparer l'information.

Ces hypothèses, dont plusieurs sont confidentielles, comprennent, sans toutefois s’y limiter, les attentes de la direction à l’égard de ce qui suit :

- les perturbations générales de l’économie, de la situation géopolitique et autres (notamment la guerre en Ukraine, la pandémie de COVID-19 et d’autres risques liés à la santé, la hausse des pressions inflationnistes et des taux d’intérêt) et leur incidence sur l’économie, les marchés des capitaux et les sources d’approvisionnement;
- les avantages prévus de la transaction proposée pour la société et ses porteurs de titres, les consommateurs canadiens, les entreprises et l’économie canadienne;
- l’incidence que pourrait avoir toute autre procédure judiciaire en lien avec la transaction proposée menée par un concurrent, le gouvernement ou une autorité de réglementation, y compris l’appel déposé par le commissaire auprès de la Cour d’appel fédérale à l’égard de la décision du Tribunal de la concurrence, ainsi que tout autre appel ou toute autre demande d’injonction connexe, sur la clôture ou le moment de la clôture de la transaction proposée;
- l’obtention attendue des approbations des organismes de réglementation ou d’autres tiers, le moment potentiel où ces approbations seront obtenues et les conditions connexes, y compris, sans s’y limiter, l’obtention des principales approbations des organismes de réglementation relatives à la transaction proposée;
- la capacité de la société, de Rogers et de Québecor de satisfaire en temps opportun aux autres conditions de clôture de la transaction proposée et de réaliser la transaction proposée selon les modalités prévues;
- la capacité d’intégrer les activités de la société à celles de Rogers en temps opportun;
- l’incidence de l’annonce de la transaction proposée et de l’affectation d’importantes ressources de la société à la réalisation de la transaction proposée sur la capacité de la société de maintenir ses relations d’affaires actuelles (notamment avec les employés, les clients et les fournisseurs actuels et éventuels), ainsi que sur ses activités, sa situation financière et ses perspectives actuelles et futures;
- la capacité de corroborer les prévisions et hypothèses concernant la transaction proposée, ainsi que les plans d’exploitation et de dépenses d’investissement de la société après la réalisation de la transaction proposée;
- les taux d’intérêt futurs;
- le rendement passé, comme indicateur du rendement futur;
- les taux d’imposition futurs;
- les taux de change futurs;
- le déploiement de la technologie;
- les attentes et les demandes futures des clients;
- la croissance du nombre d’abonnés;
- les coûts marginaux associés à la hausse des ventes de matériel sans fil;
- les prix, l’utilisation et le taux de désabonnement;
- la disponibilité et le coût des programmes, du contenu, des équipements et des appareils;
- la structure, les conditions et la stabilité du secteur;
- la réglementation, la législation ou d’autres mesures prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation (et l’incidence actuelle ou prévue sur les activités de la société);
- la mise en œuvre ou la levée de mesures d’urgence par les gouvernements ou les organismes de réglementation (et son incidence réelle ou projetée sur les activités ou les résultats financiers de la société);
- l’accès aux fournisseurs clés et aux fournisseurs de services tiers et à leurs produits et services nécessaires pour réaliser les initiatives stratégiques à court et à long terme de la société à des conditions raisonnables sur le plan commercial;
- la prestation par les fournisseurs clés de leurs obligations dans les délais impartis;
- la fidélisation des employés clés;
- la capacité de la société à déployer : i) l’infrastructure de réseau nécessaire pour améliorer la capacité et la couverture et ii) de nouvelles technologies, notamment des technologies filaires et sans fil de prochaine génération;

- les activités de la société qui ne sont pas visées par des perturbations ou des pannes importantes de ses réseaux, de ses systèmes ou de son matériel;
- l'accès de la société à un nombre suffisant de canaux de distribution au détail;
- l'accès de la société aux ressources de spectre nécessaires pour exécuter ses initiatives stratégiques à court et à long terme;
- la capacité de la société à mettre en œuvre ses initiatives stratégiques à court et à long terme.

Le lecteur ne doit pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. De nombreux facteurs, y compris ceux qui sont indépendants de la volonté de la société, pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent considérablement de ceux exprimés ou suggérés par de tels énoncés prospectifs, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- les perturbations générales de l'économie, de la situation géopolitique et autres, notamment la guerre en Ukraine, les incidences de la pandémie de COVID-19 et d'autres risques liés à la santé, la hausse des pressions inflationnistes et des taux d'intérêt;
- l'incidence sur la disponibilité de composantes et de pièces électroniques en raison de pénuries d'approvisionnement de silicium (microprocesseurs) et de problèmes logistiques et de transport à l'échelle mondiale;
- la possibilité que la transaction proposée ou toute autre transaction envisagée dans le cadre de la transaction proposée ne se concrétise pas dans les délais prévus ou ne se concrétise pas du tout;
- l'incapacité de la société, de Rogers et de Québecor d'obtenir, en temps opportun et selon des modalités satisfaisantes, les approbations et autorisations requises des organismes de réglementation ou d'autres tiers, y compris, sans s'y limiter, les principales approbations des organismes de réglementation requises pour la clôture de la transaction proposée;
- l'incidence que pourrait avoir toute autre procédure judiciaire en lien avec la transaction proposée menée par un concurrent, le gouvernement ou une autorité de réglementation, y compris l'appel déposé par le commissaire auprès de la Cour d'appel fédérale à l'égard de la décision du Tribunal de la concurrence, ainsi que tout autre appel ou toute autre demande d'injonction connexe, sur la clôture ou le moment de la clôture de la transaction proposée;
- la capacité de satisfaire en temps opportun aux autres conditions de clôture de la transaction proposée;
- la capacité de conclure la transaction Rogers-Shaw (définie ci-après) selon les modalités envisagées dans la convention d'arrangement (définie ci-après) entre la société et Rogers, et la capacité de conclure la transaction Freedom selon les modalités envisagées dans la convention d'achat d'actions (définie ci-après) entre Rogers, Shaw et Québecor;
- l'incapacité de concrétiser les avantages prévus de la transaction proposée dans les délais prévus ou l'incapacité de les réaliser;
- l'incapacité de la société de réaliser la transaction proposée pour quelque raison que ce soit pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le cours des titres de la société;
- l'annonce de la transaction proposée et l'affectation d'importantes ressources de la société à la réalisation de la transaction proposée pourraient avoir une incidence défavorable sur les relations d'affaires actuelles de la société (notamment avec les employés, les clients et les fournisseurs actuels et éventuels), ainsi que sur ses activités, sa situation financière et ses perspectives actuelles et futures;
- le défaut de la société de se conformer aux modalités de la convention d'arrangement pourrait, dans certaines circonstances, se traduire par une obligation de payer des frais de résiliation à Rogers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la société et ses résultats d'exploitation, ainsi que sur sa capacité de financer sa croissance projetée et ses activités actuelles;
- les variations des taux d'intérêt, des taux d'imposition et des taux de change;
- l'évolution du contexte concurrentiel sur les marchés où la société exerce ses activités et la concurrence qui découle de l'émergence de nouveaux marchés pour les technologies naissantes;
- l'évolution des tendances du secteur, les avancées technologiques et l'évolution de la situation dans les secteurs du divertissement, de l'information et des communications;

Shaw Communications Inc.

- les modifications aux lois, règlements et décisions des organismes de réglementation ou d'autres mesures prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation qui influent sur la société ou les marchés où elle exerce ses activités;
- les mesures d'urgence mises en œuvre ou levées par les gouvernements ou les organismes de réglementation;
- les risques liés à la technologie, à la vie privée, à la cybersécurité et à la réputation;
- les interruptions de service, en raison notamment de pannes de réseau ou de litiges avec des fournisseurs clés;
- la capacité de la société à réaliser ses plans stratégiques et ses projets d'investissement et autres en temps opportun;
- la capacité de la société à faire croître le nombre d'abonnés et sa part de marché de façon rentable;
- la capacité de la société d'avoir les ressources de spectre nécessaires, ou d'y accéder, pour exécuter les initiatives stratégiques à court et à long terme;
- la capacité de la société à accéder à un nombre suffisant de canaux de distribution au détail;
- la capacité de la société à accéder aux fournisseurs clés et aux fournisseurs de services tiers nécessaires pour réaliser ses initiatives stratégiques à court et à long terme à des conditions raisonnables sur le plan commercial;
- la capacité des principaux fournisseurs à remplir leurs obligations dans les délais prévus;
- la capacité de la société à fidéliser les employés clés;
- la capacité de la société à réaliser des économies de coûts;
- la capacité de la société à reconnaître les inquiétudes liées aux changements climatiques ainsi que les attentes du public et des gouvernements à l'égard des questions environnementales, et à y répondre adéquatement;
- le fait que Shaw soit une société de portefeuille ayant des filiales en exploitation distinctes;
- d'autres facteurs décrits dans le rapport de gestion annuel de la société daté du 29 novembre 2022 pour l'exercice clos le 31 août 2022 (le «rapport de gestion annuel 2022») à la rubrique «Événements, tendances, risques et incertitudes connus».

Cette liste ne représente pas tous les facteurs possibles.

Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser ou si les hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs se révélaient inexactes, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ceux décrits dans le rapport de gestion annuel 2022 de la société et le présent rapport de gestion pour le premier trimestre de l'exercice 2023.

Ces énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'au moment où ils sont formulés et, sauf si la loi l'exige, la société décline expressément toute obligation de les mettre à jour ou de les rectifier en fonction de tout changement dans les événements, les conditions ou les circonstances. Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont expressément donnés sous réserve de la présente mise en garde.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires relatifs à la société, y compris la notice annuelle de la société, se trouvent sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Il est aussi possible d'obtenir des copies de ces renseignements sur le site Web de la société, à l'adresse www.shaw.ca ou sur demande et sans frais auprès du secrétaire général de la société, bureau 900, 630 – 3rd Avenue S.W., Calgary (Alberta), Canada T2P 4L4, téléphone : 403-750-4500.

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Certaines mesures contenues dans le présent rapport de gestion n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR et sont donc considérées comme des mesures financières non conformes aux PCGR. Ces mesures sont présentées pour aider le lecteur à comprendre l'ensemble de notre performance financière ou de notre situation financière actuelle. Elles visent à fournir aux investisseurs et à la direction une autre méthode d'évaluation de nos résultats d'exploitation axée sur le rendement de nos activités courantes et à fournir une base uniforme aux fins de comparaison d'une période à l'autre. Ces mesures ne sont pas conformes aux PCGR et ne les remplacent pas et n'ont pas de signification normalisée. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entités.

Se reporter à la rubrique «Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières» du présent rapport de gestion qui contient une analyse et un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR, y compris le BAIIA ajusté, les flux de trésorerie disponibles et la dette nette, ainsi que le ratio de levier financier de la dette nette et la marge du BAIIA ajusté, qui constituent des ratios non conformes aux PCGR.

Introduction

Transaction proposée

Le 15 mars 2021, Shaw a annoncé avoir conclu une convention d'arrangement (la «convention d'arrangement») avec Rogers Communications Inc. («Rogers»), aux termes de laquelle Rogers fera l'acquisition de toutes les actions participatives de catégorie A («actions de catégorie A») et de toutes les actions participatives sans droit de vote de catégorie B («actions de catégorie B») émises et en circulation de Shaw dans le cadre d'une transaction évaluée à environ 26 milliards de dollars, y compris la dette de Shaw d'environ 6 milliards de dollars (la «transaction Rogers-Shaw»).

Les porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B (à l'exception de Shaw Family Living Trust, l'actionnaire de contrôle de Shaw, et les personnes liées (collectivement les «actionnaires de la famille Shaw»)) recevront une contrepartie de 40,50 \$ par action en trésorerie. Les actionnaires de la famille Shaw recevront 60 % de la contrepartie au titre de leurs actions sous forme d'actions sans droit de vote de catégorie B de Rogers (les «actions de Rogers») évaluées au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de Rogers pour les 10 jours de Bourse se terminant le 12 mars 2021, et le solde en trésorerie. Le 13 mars 2021, date à laquelle la convention d'arrangement a été signée, la valeur de la contrepartie attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B détenues par les actionnaires de la famille Shaw (évaluée au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de Rogers pour les 10 jours de Bourse se terminant le 12 mars 2021) équivalait à 40,50 \$ par action.

La transaction Rogers-Shaw est réalisée au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Alberta). Lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de Shaw tenue le 20 mai 2021, la société a obtenu des porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B de Shaw l'approbation du plan d'arrangement de la manière décrite dans l'ordonnance provisoire accordée par la Cour du Banc du Roi de l'Alberta le 19 avril 2021. Le 25 mai 2021, la Cour du Banc du Roi de l'Alberta a émis une ordonnance définitive approuvant le plan d'arrangement.

Entente relativement à la vente de Freedom Mobile à Québecor

Le 17 juin 2022, Rogers, Shaw et Québecor Inc. («Québecor») ont annoncé avoir conclu une entente relativement à la vente de Freedom Mobile Inc. («Freedom») à Québecor pour un prix d'acquisition de 2,85 milliards de dollars. Le 12 août 2022, Rogers, Shaw et Québecor ont conclu une entente définitive (la «convention d'achat d'actions») visant la vente de Freedom à Vidéotron ltée («Vidéotron»), une filiale de Québecor, essentiellement selon les modalités annoncées le 17 juin 2022 (la «transaction Freedom»). La transaction Freedom est soumise à l'approbation réglementaire du commissaire de la concurrence (le «commissaire») et d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada («ISDE»), et est conditionnelle au respect de toutes les conditions de la transaction Rogers-Shaw. Sous réserve du respect de toutes les conditions, la clôture de la transaction Freedom aura lieu immédiatement avant celle de la transaction Rogers-Shaw. La transaction Rogers-Shaw, la transaction Freedom, et l'ensemble des transactions prévues par celles-ci, sont collectivement appelées la «transaction proposée».

La convention d'achat d'actions prévoit l'acquisition par Vidéotron, une filiale de Québecor, de toutes les actions émises et en circulation de Freedom. Par conséquent, Vidéotron fera l'acquisition de Freedom dans son intégralité, y compris la totalité de la clientèle des services sans fil et des services Internet de la marque Freedom; la totalité de l'infrastructure, du spectre et des points de vente; et la totalité des contrats visant des services par l'intermédiaire de la liaison terrestre et du réseau dorsal. La transaction Freedom comprend également des contrats à long terme en vertu desquels Rogers fournira à Québecor des services de transmission de données (notamment par l'intermédiaire de la liaison terrestre et du réseau dorsal) et des services d'itinérance. Rogers et Québecor fourniront chacune les services de transition habituels qui sont nécessaires pour exploiter l'entreprise de Freedom pendant une période raisonnable après la clôture et pour faciliter la séparation de l'entreprise de Freedom des autres entreprises et activités de Shaw et des entités

du même groupe. Conformément à la convention d'achat d'actions, les abonnés de la division Sans fil de Shaw ne seront pas transférés à Vidéotron et resteront abonnés auprès de Shaw.

État des approbations réglementaires de la transaction proposée et des procédures connexes

Dans le cadre de la transaction Rogers-Shaw, conformément à la convention d'arrangement, les parties ont déposé les procédures auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes («CRTC»), du commissaire et d'ISDE à partir d'avril 2021. Dans le cadre de la transaction Freedom, conformément à la convention d'achat d'actions, les parties ont déposé les procédures auprès du commissaire et d'ISDE à partir de juin 2022.

Le 24 mars 2022, le CRTC a terminé son examen exhaustif et a approuvé le transfert du contrôle effectif des entreprises de radiodiffusion autorisées détenues par Shaw à Rogers, soulignant un jalon important vers la clôture de la transaction Rogers-Shaw.

Le 9 mai 2022, le commissaire a déposé des demandes auprès du Tribunal de la concurrence (le «Tribunal») afin d'obtenir une ordonnance pour empêcher la transaction Rogers-Shaw de se réaliser et réclame une injonction provisoire pour empêcher les parties de conclure la transaction Rogers-Shaw jusqu'à ce que la demande du commissaire puisse être entendue par le Tribunal.

Le 30 mai 2022, la demande d'injonction provisoire du commissaire a été réglée étant donné que Rogers et Shaw ont accepté de ne pas clore la transaction Rogers-Shaw jusqu'à ce qu'un règlement négocié soit convenu avec le commissaire ou que le Tribunal ait rendu une décision concernant la demande du commissaire. L'audience du Tribunal a débuté le 7 novembre 2022 et la plaidoirie finale des parties s'est terminée le 14 décembre 2022.

Le 31 décembre 2022, le Tribunal a rendu une ordonnance rejetant la demande du commissaire, et un sommaire initial de sa décision a été publié le 29 décembre 2022. Le 30 décembre 2022, le commissaire a informé Rogers, Shaw et Québecor de son intention de faire appel de la décision auprès de la Cour d'appel fédérale et de demander une injonction pour empêcher la clôture de la transaction proposée en attendant qu'une décision soit rendue à l'égard de cet appel. La Cour d'appel fédérale a prévu une audience d'une journée le 24 janvier 2023 et a émis une ordonnance suspendant la décision du Tribunal et la clôture de la transaction Rogers-Shaw jusqu'à ce que la Cour d'appel fédérale rende sa décision finale. La Cour d'appel fédérale a ordonné au commissaire de déposer son argumentaire au plus tard le 13 janvier 2023 et à Shaw, Rogers et Québecor de déposer leur réponse au plus tard le 17 janvier 2023.

Le 25 octobre 2022, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie (le «ministre») a officiellement rejeté la demande de transfert complet à Rogers des licences de spectre de Freedom, qui n'est plus proposé. Dans le cadre de son examen de la demande en cours pour transférer à Vidéotron les licences de spectre de Freedom, le ministre a indiqué que toutes les licences de spectre acquises par Vidéotron doivent demeurer en sa possession pendant au moins dix ans, et a dit s'attendre à ce que les prix des services sans fil de Vidéotron en Ontario et dans l'ouest du Canada soit comparables à ceux actuellement offerts par Vidéotron au Québec. Vidéotron a par la suite annoncé qu'elle est prête à accepter ces conditions. Le 31 décembre 2022, le ministre a indiqué qu'il rendra sa décision concernant le transfert à Vidéotron des licences de spectre de Freedom une fois que le processus juridique en cours découlant de la décision du Tribunal aura été précisé.

Compte tenu des procédures juridiques en cours et de l'engagement continu des parties à l'égard de la transaction proposée, Rogers, Shaw et Shaw Family Living Trust ont convenu de reporter la date limite de la clôture de la transaction Rogers-Shaw au 31 janvier 2023. La date limite prévue dans la convention d'achat d'actions reproduit aussi la date limite prévue dans la convention d'arrangement, mais ne peut être reportée au-delà du 31 janvier 2023 qu'avec le consentement de Vidéotron. Toutefois, le temps nécessaire jusqu'à ce que le résultat de l'appel du commissaire devant de la Cour d'appel fédérale soit connu, ainsi

que les délais de l’approbation d’ISDE, y compris tout autre appel interjeté contre les résultats d’un processus réglementaire requis, sont incertains et pourraient retarder davantage ou empêcher la clôture de la transaction Rogers-Shaw et de la transaction Freedom. (Se reporter à la rubrique «Risques et incertitudes» dans le présent rapport de gestion et à la rubrique «Événements, tendances, risques et incertitudes connus – Risques liés à la transaction proposée» dans le rapport annuel 2022 de la société.)

De plus amples renseignements concernant la transaction Rogers-Shaw sont contenus dans la circulaire d’information que la direction a déposé le 23 avril 2021 sous le profil de Shaw sur SEDAR à www.sedar.com et sur EDGAR à www.sec.gov/edgar.shtml.

Sans fil

La division Sans fil est actuellement présente en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, rejoignant près de 50 % de la population canadienne. La société compte plus de 800 points de vente au détail de services sans fil Freedom Mobile en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, y compris les magasins de marque, les détaillants et les points de vente nationaux. Les services sans fil Shaw Mobile sont offerts dans 34 points de vente au détail Shaw Mobile et, si l’on ajoute nos partenaires de détail nationaux, soit Walmart, Loblaws et Best Buy, dans plus de 200 points de vente au détail en Alberta et en Colombie-Britannique.

Au premier trimestre, la société a enregistré un ajout net d’environ 13 800 nouveaux abonnés à la division Sans fil, comptant principalement 12 300 clients abonnés aux services prépayés. Au premier trimestre, les produits de la division Sans fil ont progressé de 3,9 % pour se chiffrer à 345 millions de dollars, tandis que le BAIIA ajusté¹ s’est élevé à 121 millions de dollars, en hausse 11,0 % sur douze mois. Les produits tirés des services sans fil ont augmenté de 5,4 %, pour s’établir à 252 millions de dollars, ce qui s’explique par l’augmentation du nombre d’abonnés, tandis que les produits tirés du matériel sans fil ont été à peu près comparables à ceux de la période correspondante de l’exercice précédent pour se chiffrer à 93 millions de dollars. La hausse du BAIIA ajusté est surtout attribuable à la croissance continue des produits tirés des services.

Filaire

La division Filaire – Consommateurs se concentre sur l’amélioration du réseau Fibre+ ainsi que sur l’expérience Wi-Fi à la maison en poursuivant le déploiement du modem Fibre+ Gateway 2.0 de nouvelle génération, propulsé par Comcast, lequel comprend un port de 2,5 Gbps et permet des vitesses supérieures à 1 Gbps. Nous continuons également de simplifier les activités quotidiennes afin d’améliorer l’expérience et la satisfaction des clients, tout en permettant les rencontres en personne nécessaires pour soutenir l’expérience client.

La division Filaire – Entreprises offre des solutions de connectivité à ses clients en tirant parti des produits de la gamme Smart, qui comprennent des solutions de TI et de communications gérées, de classe entreprise et économiques de plus en plus appréciées par les entreprises de toute taille alors que l’économie numérique poursuit son essor et qu’elle devient plus sophistiquée. Pour s’adapter aux besoins des clients, Shaw Business offre une gamme d’outils de collaboration ainsi que de nouveaux outils qui s’ajoutent à sa gamme Smart, comme Microsoft 365, Smart Remote Office, SmartSecurity et SmartTarget, et un palier de

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR et ne doit pas être considéré comme une mesure remplaçant les mesures conformes aux PCGR. Le BAIIA ajusté n’est pas défini dans les IFRS et n’a pas de signification normalisée, et ne constitue donc pas un moyen fiable de nous comparer à d’autres sociétés. D’autres informations sur cette mesure, y compris un rapprochement quantitatif avec la mesure financière des états financiers consolidés de la société la plus directement comparable, figurent à la rubrique intitulée «Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières» du présent rapport de gestion.

vitesse Internet 2.0 Gig procurant aux entreprises de toute taille la vitesse et la bande passante dont elles ont besoin pour tirer parti des applications et services en nuage nécessitant beaucoup de données.

Le nombre d'UGP² de la division Filiaire a reculé d'environ 49 500 pour le trimestre, comparativement à une perte d'environ 78 100 au premier trimestre de l'exercice 2022. Les pertes d'environ 52 800 UGP de la division Filiaire - Consommateurs ont été moins importantes que celles de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout d'un ajout aux services Internet d'environ 10 800 UGP, qui comprend une croissance récurrente d'environ 4 000 et des incidences ponctuelles, ainsi que d'une diminution des pertes pour les services de vidéo et de téléphonie. En octobre 2022, la société a lancé Shaw Stream, un nouveau service de vidéo qui permet aux clients des services Internet Fibre+ de Shaw d'avoir accès à des applications de diffusion en continu, y compris celle de Disney+ récemment ajoutée, en un seul endroit sur leur téléviseur, ce qui leur permet d'utiliser plus facilement la télécommande vocale de Shaw. Dans la division Entreprises, le nombre d'UGP a augmenté d'environ 3 300, en raison de l'ajout d'UGP des services Internet et par satellite, contrebalancé par le recul dans les services de téléphonie et de vidéo.

Au premier trimestre, les produits de 1,03 milliard de dollars de la division Filiaire ont été conformes à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, tandis que le BAIIA ajusté a diminué de 5,3 % sur douze mois pour s'établir à 496 millions de dollars. Les produits de 867 millions de dollars de la division Consommateurs représentent une baisse de 3,2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, la croissance des produits tirés des services Internet ayant été contrebalancée par le recul du nombre d'abonnés et des produits des services de vidéo, par satellite et de téléphonie. Les produits de la division Entreprises de 161 millions de dollars ont été approximativement comparables à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, la hausse des produits tirés des services Internet et la demande continue de produits de la gamme Smart ayant été en grande partie contrebalancées par l'incidence des produits d'environ 9 millions de dollars liés à un contrat de location-financement relatif à une installation qui avait été conçue et construite selon les spécifications du client à l'exercice précédent.

Principaux points saillants financiers et d'exploitation

Points saillants financiers

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trois mois clos les 30 novembre		
	2022	2021	Variation en %
Activités d'exploitation :			
Produits	1 370	1 386	(1,2)
BAIIA ajusté ¹	617	633	(2,5)
Marge du BAIIA ajusté ¹	45,0 %	45,7 %	(1,5)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ²	487	491	(0,8)
Flux de trésorerie disponibles ¹	113	255	(55,7)
Résultat net	168	196	(14,3)
Données par action :			
Résultat par action			
De base et dilué	0,34	0,39	
Nombre moyen pondéré d'actions participatives aux fins du calcul du résultat de base par action en circulation au cours de la période (en millions)	499	499	

¹⁾ Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR ou des ratios non conformes aux PCGR et ne doivent pas être considérés comme des mesures remplaçant les mesures conformes aux PCGR. Ces termes ne sont pas définis dans les IFRS et n'ont pas de signification normalisée, et ne constituent donc pas un moyen fiable de nous comparer à d'autres sociétés. Se reporter à la rubrique «Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières» pour en savoir plus sur ces mesures et ces ratios, y compris les rapprochements quantitatifs avec les mesures financières les plus comparables dans les états financiers consolidés de la société.

²⁾ Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont présentés avant les variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation, comme présentés dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés résumés intermédiaires.

² Les UGP sont une mesure utilisée pour évaluer le nombre d'abonnés des divisions Filiaire et Sans fil de la société. D'autres informations sur cette mesure figurent à la rubrique «Principaux indicateurs de performance» du présent rapport de gestion.

Principaux indicateurs de performance

La société mesure le succès de ses stratégies en se servant de divers indicateurs de performance, qui sont présentés à la rubrique «Principaux indicateurs de performance – Mesures statistiques» du rapport de gestion annuel 2022 et du présent rapport de gestion, ainsi que leur pertinence, leur définition, les méthodes de calcul et les hypothèses sous-jacentes. Les principaux indicateurs de performance qui suivent ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Ils ne doivent pas être considérés comme des mesures remplaçant les produits, le résultat net ou d'autres mesures de la performance conformes aux PCGR et pourraient donc ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Points saillants sur les abonnés (ou UGP)

La société mesure le nombre de ses abonnés aux services des divisions Consommateurs, Entreprises et Sans fil. Se reporter à la rubrique «Principaux indicateurs de performance – Mesures statistiques – Nombre d'abonnés relatif aux UGP» du rapport de gestion annuel 2022 pour en savoir plus sur le nombre d'abonnés.

			Variation Trois mois clos les	
	30 novembre 2022	31 août 2022	30 novembre 2022	30 novembre 2021
Filaire – Consommateurs				
Services de vidéo – Câblodistribution	1 181 159	1 199 237	(18 078)	(25 925)
Services de vidéo – Satellite	491 189	524 969	(33 780)	(33 284)
Internet	1 912 485	1 901 644	10 841	508
Téléphonie	528 176	539 978	(11 802)	(17 543)
Total Consommateurs	4 113 009	4 165 828	(52 819)	(76 244)
Filaire – Entreprises				
Services de vidéo – Câblodistribution	34 837	35 807	(970)	(602)
Services de vidéo – Satellite	42 443	40 029	2 414	(448)
Internet	187 086	183 606	3 480	500
Téléphonie	380 674	382 295	(1 621)	(1 304)
Total Entreprises	645 040	641 737	3 303	(1 854)
Total Filaire	4 758 049	4 807 565	(49 516)	(78 098)
Sans fil				
Services postpayés	1 830 538	1 829 025	1 513	36 089
Services prépayés	459 959	447 694	12 265	19 493
Total Sans fil	2 290 497	2 276 719	13 778	55 582
Total des abonnés	7 048 546	7 084 284	(35 738)	(22 516)

Dans la division Sans fil, la société a ajouté un nombre net de 13 778 abonnés aux services postpayés et prépayés au cours du trimestre, soit un ajout de 1 513 abonnés aux services postpayés et de 12 265 abonnés aux services prépayés. L'ajout net d'abonnés aux services postpayés reflète une baisse de l'activité de Shaw Mobile sur 12 mois, une hausse du taux de désabonnement et une intensification de la concurrence.

Shaw Communications Inc.

Le nombre d'UGP de la division Filaire a reculé d'environ 49 516 pour le trimestre, comparativement à un recul de 78 098 au premier trimestre de l'exercice 2022. Les pertes d'environ 52 819 UGP de la division Filaire - Consommateurs ont été moins importantes que celles de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout d'un ajout aux services Internet de 10 841 UGP, qui comprend une croissance récurrente d'environ 4 000 et des incidences ponctuelles, ainsi que d'une diminution des pertes pour les services de vidéo et de téléphonie. Dans la division Entreprises, le nombre d'UGP a augmenté de 3 303, en raison de l'ajout d'UGP des services Internet et par satellite, contrebalancé par le recul dans les services de téléphonie et de vidéo.

Taux de désabonnement aux services sans fil postpayé

Le taux de désabonnement des abonnés aux services sans fil postpayés est un indicateur de la capacité de la société à fidéliser ses abonnés. Il s'agit d'une mesure des désactivations d'abonnés aux services sans fil postpayés, en pourcentage du nombre moyen d'abonnés aux services sans fil postpayés pour la période, calculée mensuellement. On l'obtient en divisant le nombre de désactivations d'abonnés aux services postpayés (en un mois) par le nombre moyen d'abonnés aux services postpayés pour le mois. Pour les périodes de plus d'un mois, le taux de désabonnement aux services postpayés représente la somme du nombre de désactivations pour chaque période, divisée par la somme des nombres moyens d'abonnés pour chaque période.

Le taux de désabonnement s'est établi à 1,89 % au premier trimestre de l'exercice 2023, une hausse de 19 points de base par rapport à 1,70 % au premier trimestre de l'exercice 2022.

Facturation moyenne par abonné («FMA») aux services sans fil

La FMA aux services sans fil est une mesure répandue dans le secteur qui sert à évaluer la performance opérationnelle d'un fournisseur de services sans fil. La FMA est une approximation du montant moyen facturé par la société à un abonné pour un service chaque mois. La FMA permet d'observer les tendances et de mesurer la capacité de la société à attirer et à retenir les abonnés qui représentent une plus grande valeur sur leur durée de vie. La FMA des services sans fil correspond aux produits tirés des services (en excluant les affectations aux produits tirés des services sans fil selon IFRS 15) divisés par le nombre moyen d'abonnés sur le réseau pendant la période et est exprimée en montant mensuel.

La FMA de 36,92 \$ au premier trimestre de l'exercice 2023 a reculé de 4,5 % en regard de 38,67 \$ au premier trimestre de l'exercice 2022. Le recul de la FMA reflète le nombre plus élevé de clients qui se sont abonnés aux services moins chers de Shaw Mobile et une intensification de la concurrence.

Produits moyens par abonné («PMA») aux services sans fil

Les PMA aux services sans fil correspondent aux produits tirés des services divisés par le nombre moyen d'abonnés au réseau au cours de la période et sont exprimés en montant mensuel. Cette mesure est répandue dans le secteur et sert à évaluer la performance opérationnelle d'un fournisseur de services sans fil. Les PMA permettent également d'observer les tendances et de mesurer la capacité de la société à attirer et à retenir les abonnés qui représentent une plus grande valeur.

Les PMA de 36,58 \$ au premier trimestre de l'exercice 2023 se comparent à ceux de 36,95 \$ au premier trimestre de l'exercice 2022, soit une baisse de 1,0 %. Le recul des PMA reflète le nombre plus élevé de clients qui se sont abonnés aux services moins chers de Shaw Mobile et une intensification de la concurrence, le tout partiellement contrebalancé par les affectations moins élevées aux subventions des appareils au premier trimestre de l'exercice 2023.

Aperçu

Pour plus de précisions sur le rendement par division, se reporter à la rubrique «Analyse de l'exploitation». Les faits saillants des résultats financiers consolidés pour le premier trimestre sont les suivants :

Produits

Pour le **premier trimestre** de l'exercice 2023, les produits se sont établis à 1,37 milliard de dollars, en baisse de 16 millions de dollars, ou 1,2 %, par rapport à 1,39 milliard de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2022. Les faits saillants sont les suivants :

- Les produits de 867 millions de dollars de la division Consommateurs ont diminué de 29 millions de dollars, ou 3,2 %, par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, la croissance des produits tirés des services Internet ayant été contrebalancée par le recul du nombre d'abonnés et des produits des services de vidéo, par satellite et de téléphonie.
- La contribution à hauteur de 345 millions de dollars de la division Sans fil tenait compte d'une augmentation des produits de 13 millions de dollars, ou 3,9 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice 2022, reflétant une hausse de 13 millions de dollars, ou 5,4 %, des produits tirés des services, du fait de l'accroissement du nombre d'abonnés, tandis que les produits tirés du matériel sans fil ont été approximativement stables par rapport à l'exercice précédent, se chiffrant à 93 millions de dollars.
- Les produits de la division Entreprises de 161 millions de dollars sont demeurés stables par rapport au premier trimestre de l'exercice 2022, la hausse des produits tirés des services Internet et la demande continue de produits de la gamme Smart ayant été en grande partie contrebalancées par l'incidence des produits d'environ 9 millions de dollars liés à un contrat de location-financement relatif à une installation qui avait été conçue et construite selon les spécifications du client à l'exercice précédent.

Par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2022, les produits consolidés pour le trimestre ont augmenté de 1,0 %, ou 14 millions de dollars. L'augmentation des produits par rapport au trimestre précédent tient compte d'une hausse de 20 millions de dollars des produits dans la division Sans fil attribuable à un accroissement de 18 millions de dollars des produits tirés du matériel et à une hausse de 2 millions de dollars des produits tirés des services qui reflète l'incidence de l'augmentation du nombre d'abonnés, ce qui a été atténué en partie par une diminution de la FMA (qui est passée de 37,63 \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2022 à 36,92 \$ au trimestre considéré). Parallèlement, les PMA ont diminué par rapport au trimestre précédent (passant de 37,08 \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2022 à 36,58 \$ au trimestre considéré). L'augmentation des produits de la division Sans fil a été contrebalancée en partie par la baisse de 6 millions de dollars des produits de la division Filaire par rapport au trimestre précédent. Ceci s'explique par une diminution de 12 millions de dollars dans la division Consommateurs, contrebalancée en partie par une augmentation de 6 millions de dollars dans la division Entreprises.

BAIIA ajusté de 2022

Le BAIIA ajusté pour le **premier trimestre** de l'exercice 2023 s'est élevé à 617 millions de dollars, en baisse de 16 millions de dollars, ou 2,5 %, par rapport à 633 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022. Les faits saillants sont les suivants :

- L'amélioration de 12 millions de dollars, ou 11,0 %, sur douze mois dans la division Sans fil découle principalement de la croissance soutenue des produits tirés des services. La marge du BAIIA ajusté de la division Sans fil de 35,1 % se compare à celle de 32,8 % de la période correspondante de l'exercice précédent.
- La diminution de 28 millions de dollars, ou 5,3 %, sur douze mois dans la division Filaire découle principalement de la baisse des produits de la division Consommateurs et de la hausse des coûts de la division Filaire, y compris un accroissement des coûts d'environ 5 millions de dollars sur

Shaw Communications Inc.

douze mois attribuable à une augmentation de la rémunération fondée sur des actions découlant de la hausse du cours de l'action de Shaw et à l'incidence de la reprise d'une provision liée aux employés.

Conformément aux variations mentionnées ci-dessus, la marge du BAIIA ajusté s'est établie à 45,0 % pour le **premier trimestre**, en baisse de 70 points de base par rapport à 45,7 % pour le premier trimestre de l'exercice 2022.

Par rapport au **quatrième trimestre** de l'exercice 2022, le BAIIA ajusté pour le trimestre considéré a diminué de 7 millions de dollars, ou 1,1 %, ce qui tient compte d'une baisse de 5 millions de dollars dans la division Filaire en raison de l'augmentation de la rémunération fondée sur des actions découlant de la hausse du cours de l'action de Shaw pour le trimestre considéré. Le BAIIA ajusté de la division Sans fil a diminué de 2 millions de dollars, ou 1,6 %, du fait surtout de l'incidence défavorable sur les marges de l'augmentation des ventes de matériel par rapport au total des produits de la division Sans fil pour le trimestre considéré.

Flux de trésorerie disponible

Les flux de trésorerie disponibles pour le **premier trimestre** de l'exercice 2023 se sont élevés à 113 millions de dollars, en baisse de 142 millions de dollars par rapport à 255 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022, surtout en raison d'une diminution de 16 millions de dollars du BAIIA ajusté, d'une hausse de 74 millions de dollars des dépenses d'investissement et d'une hausse de 53 millions de dollars de l'impôt sur le résultat payé.

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Pour le **premier trimestre** de l'exercice 2023, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 487 millions de dollars, une baisse de 4 millions de dollars par rapport au premier trimestre de l'exercice 2022, qui s'explique surtout par la diminution du résultat net, qui a été contrebalancée en partie par une hausse de la charge d'impôt sur le résultat futur sans effet sur la trésorerie.

Résultat net

	Résultat net au 30 novembre 2022 en comparaison du résultat net pour les :	
	Trois mois clos les	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 août 2022	30 novembre 2021
Diminution du BAIIA ajusté ¹	(7)	(16)
Diminution (augmentation) de l'amortissement	7	(11)
Variation des autres charges et produits nets ²	(5)	(10)
Diminution de l'impôt sur le résultat	4	9
	(1)	(28)

¹⁾ Se reporter à la rubrique «Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières».

²⁾ Les autres charges et produits nets comprennent la désactualisation des passifs non courants et provisions, les intérêts, les écarts de conversion réalisés et latents et d'autres pertes, dont les détails se trouvent dans les comptes de résultat consolidés non audités. Au premier trimestre de l'exercice 2023, la société a comptabilisé des honoraires professionnels de consultation, juridiques, financiers et autres liés à la transaction de 20 millions de dollars, comparativement à 2 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022 et à 13 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022.

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Les documents d'information continue de la société peuvent contenir une analyse des mesures financières non conformes aux PCGR ou des ratios non conformes aux PCGR. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et peuvent donc ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Les documents d'information continue de la société peuvent aussi comprendre la présentation d'une analyse d'autres mesures financières. Certains investisseurs, analystes et autres lecteurs utilisent ces mesures pour évaluer la performance opérationnelle et financière de la société et comme un indicateur de sa capacité à rembourser sa dette et à donner un rendement aux actionnaires. Ces mesures financières non conformes aux PCGR, ratios non conformes aux PCGR et autres mesures financières n'ont pas été présentés comme un substitut au résultat net, aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou à toute autre mesure de rendement ou de liquidité prescrite par les IFRS. Le texte qui suit dresse la liste des utilisations par la société de mesures financières précises ainsi que des mesures financières non conformes aux IFRS et des ratios non conformes aux PCGR et présente un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables ou un renvoi à ce rapprochement.

BAIIA ajusté de 2022

Le résultat avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissement ajusté («BAIIA ajusté») correspond aux produits diminués des charges d'exploitation et d'administration. Il a pour objet d'indiquer la capacité de la société de continuer d'assurer le service de la dette ou d'emprunter, et est donc calculé avant les éléments comme les charges de restructuration, les autres profits (pertes), l'amortissement (une charge hors trésorerie), les impôts et les intérêts. Le BAIIA ajusté est l'une des mesures retenues par les investisseurs pour évaluer l'entreprise.

Il n'existe aucune mesure financière conforme aux PCGR comparable pour le BAIIA ajusté. Le tableau ci-après présente plutôt un rapprochement entre le résultat net et le BAIIA ajusté :

	Trois mois clos les 30 novembre	
(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Résultat net	168	196
Ajouter (déduire) :		
Amortissement :		
Produits différés tirés du matériel	(2)	(2)
Coûts de matériel différés	6	10
Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et autres	307	292
Amortissement des coûts de financement – dette à long terme	1	1
Charges d'intérêts	63	65
Autres (profits) pertes	16	4
Charge d'impôt exigible	51	90
Charge (recouvrement) d'impôt différé	7	(23)
BAIIA ajusté de 2022	617	633

Shaw Communications Inc.

Marge du BAIIA ajusté

La marge du BAIIA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR qui est calculé en divisant le BAIIA ajusté par les produits. Elle est également l'une des mesures retenues par les investisseurs pour évaluer l'entreprise.

Trois mois clos les 30 novembre			
	2022	2021	Variation en %
Filaire	48,2 %	49,6 %	(2,8)
Sans fil	35,1 %	32,8 %	7,0
Filaire et Sans fil combinées	45,0 %	45,7 %	(1,5)

Dettes nettes

La société utilise cette mesure pour faire des analyses d'évaluation et prendre des décisions sur sa structure du capital. Nous sommes d'avis que cette mesure permet aux investisseurs d'analyser la valeur de l'entreprise et d'évaluer notre niveau d'endettement. Se reporter à la rubrique «Situation de trésorerie et sources de financement» pour obtenir de plus amples renseignements.

Ratio de levier financier de la dette nette

La société utilise ce ratio non conforme aux PCGR pour établir son ratio de levier financier optimal. Se reporter à la rubrique «Situation de trésorerie et sources de financement» pour obtenir de plus amples renseignements.

Flux de trésorerie disponibles

La société utilise cette mesure pour évaluer sa capacité à rembourser la dette et à verser des dividendes aux actionnaires.

Les flux de trésorerie disponibles correspondent au BAIIA ajusté, moins les dépenses d'investissement (excluant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations), les intérêts sur la dette, les intérêts sur les obligations locatives, l'impôt sur le résultat payé (déduction faite des remboursements), les paiements liés aux obligations locatives, le tout ajusté pour exclure la charge ou le recouvrement hors trésorerie au titre de la rémunération fondée sur des actions. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation constituent la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable aux flux de trésorerie disponibles et un rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est présenté ci-après.

Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas présentés de manière sectorielle. Certains éléments des flux de trésorerie disponibles, notamment le BAIIA ajusté, continuent d'être présentés de manière sectorielle, tandis que d'autres éléments, tels que les charges d'intérêts et l'impôt sur les bénéfices payés (déduction faite des remboursements) ne peuvent généralement pas être directement attribués à un secteur, de sorte qu'ils sont présentés de manière consolidée.

Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme suit :

	Trois mois clos les 30 novembre		
(en millions de dollars canadiens)	2022	2021	Variation en %
Produits			
Consommateurs	867	896	(3,2)
Entreprises	161	161	–
Filaire	1 028	1 057	(2,7)
Services	252	239	5,4
Matériel et autres	93	93	–
Sans fil	345	332	3,9
	1 373	1 389	(1,2)
Éliminations intersectorielles	(3)	(3)	–
	1 370	1 386	(1,2)
BAIIA ajusté de 2022			
Filaire	496	524	(5,3)
Sans fil	121	109	11,0
	617	633	(2,5)
Dépenses d'investissement et coûts de matériel (montant net)¹ :			
Filaire	275	190	44,7
Sans fil	28	39	(28,2)
	303	229	32,3
Flux de trésorerie disponibles avant les éléments suivants	314	404	(22,3)
Moins :			
Intérêts sur la dette et les provisions	(53)	(54)	(1,9)
Intérêts sur les obligations locatives	(10)	(11)	(9,1)
Impôt sur le résultat payé (déduction faite des remboursements)	(107)	(54)	98,1
Paievements des obligations locatives	(31)	(30)	3,3
Flux de trésorerie disponible	113	255	(55,7)

¹⁾ Les dépenses d'investissement ne tiennent pas compte des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations tel qu'il est indiqué à la note 3 des états financiers.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie

	Trois mois clos les 30 novembre		
(en millions de dollars canadiens)	2022	2021	Variation en %
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	487	491	(0,8)
Dépenses d'investissement et coûts de matériel (montant net) :			
Filaire	275	190	44,7
Sans fil	28	39	(28,2)
	303	229	32,3
Flux de trésorerie disponibles provenant des activités avant les éléments suivants :	184	262	(29,8)
Moins :			
Paievements des obligations locatives	(31)	(30)	3,3
Autres ajustements :			
Impôt sur le résultat payé (déduction faite des remboursements)	(107)	(54)	98,1
Charge d'impôt exigible	51	90	(43,3)
Variation nette des soldes des actifs sur contrats	–	(13)	(100,0)
Régimes de retraite à prestations définies	(2)	(3)	(33,3)
Autres ajustements ¹	18	3	>100,0
Flux de trésorerie disponible	113	255	(55,7)

¹⁾ Les autres ajustements comprennent les autres (produits) charges selon nos états financiers.

Analyse de l'exploitation

Filaire

Trois mois clos les 30 novembre

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021	Variation en %
Consommateurs	867	896	(3,2)
Entreprises	161	161	-
Produits de la division Filaire	1 028	1 057	(2,7)
BAIIA ajusté ¹	496	524	(5,3)
Marge du BAIIA ajusté¹	48,2 %	49,6 %	(2,8)

¹⁾ Se reporter à la rubrique «Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières».

Au **premier trimestre** de l'exercice 2023, le nombre d'UGP de la division Filaire a diminué de 49 516, comparativement à une diminution de 78 098 UGP au premier trimestre de l'exercice 2022. Les pertes d'environ 52 819 UGP de la division Filaire - Consommateurs ont été moins importantes qu'à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout d'un ajout aux services Internet de 10 841 UGP, qui comprend une croissance récurrente d'environ 4 000 et des incidences ponctuelles, ainsi que d'une diminution des pertes pour les services de vidéo et de téléphonie. Dans la division Entreprises, le nombre d'UGP a augmenté de 3 303, en raison de l'ajout d'UGP des services Internet et par satellite, contrebalancé par le recul dans les services de téléphonie et de vidéo.

Points saillants – produits :

- Les produits de la division Consommateurs pour le **premier trimestre** de l'exercice 2023 ont diminué de 29 millions de dollars, ou 3,2 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice 2022, la croissance des produits tirés des services Internet ayant été contrebalancée par le recul du nombre d'abonnés et des produits des services de vidéo, par satellite et de téléphonie.
 - Par rapport au quatrième trimestre** de l'exercice 2022, les produits pour le trimestre considéré ont diminué de 12 millions de dollars, ou 1,4 %.
- Les produits de la division Entreprises de 161 millions de dollars pour le **premier trimestre** de l'exercice 2023 sont demeurés stables par rapport au premier trimestre de l'exercice 2022, la hausse des produits tirés des services Internet et la demande continue de produits de la gamme Smart ayant été en grande partie contrebalancées par l'incidence des produits d'environ 9 millions de dollars liés à un contrat de location-financement relatif à une installation qui avait été conçue et construite selon les spécifications du client à l'exercice précédent.
 - Par rapport au quatrième trimestre** de l'exercice 2022, les produits pour le trimestre considéré ont augmenté de 6 millions de dollars, ou 3,9 %, du fait de la hausse des produits tirés des services Internet et de la demande continue pour les produits de la gamme Smart.

Points saillants – BAIIA ajusté :

Le BAIIA ajusté pour le **premier trimestre** de l'exercice 2023 s'est élevé à 496 millions de dollars, en baisse de 5,3 %, ou 28 millions de dollars, par rapport à 524 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022. La diminution découle principalement de la baisse des produits de la division Consommateurs et de la hausse des coûts de la division Filaire, y compris un accroissement des coûts d'environ 5 millions de dollars sur douze mois attribuable principalement à une augmentation de la rémunération fondée sur des actions découlant de la hausse du cours de l'action de Shaw et à l'incidence de la reprise d'une provision liée aux employés.

- Par rapport au quatrième trimestre** de l'exercice 2022, le BAIIA ajusté de la division Filaire pour le trimestre considéré a diminué de 5 millions de dollars, ou 1,0 %, ce qui est principalement attribuable à une augmentation de la rémunération fondée sur des actions découlant de la hausse du cours de l'action de Shaw pour le trimestre considéré.

Sans fil

Trois mois clos les 30 novembre

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2022	2021	Variation en %
Services	252	239	5,4
Matériel et autres	93	93	-
Produits de la division Sans fil	345	332	3,9
BAIIA ajusté ¹	121	109	11,0
Marge du BAIIA ajusté¹	35,1 %	32,8 %	7,0

¹⁾ Se reporter à la rubrique «Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières».

Dans la division Sans fil, la société a ajouté un nombre net de 13 778 abonnés aux services postpayés et prépayés pour le trimestre, soit l'ajout de 1 513 abonnés aux services postpayés et de 12 265 abonnés aux services prépayés. L'ajout net d'abonnés aux services postpayés reflète une baisse de l'activité de Shaw Mobile sur 12 mois, une hausse du taux de désabonnement et une intensification de la concurrence.

Points saillants – produits :

- Les produits se sont établis à 345 millions de dollars au **premier trimestre** de l'exercice 2023, soit une hausse de 13 millions de dollars, ou 3,9 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice 2022. Ceci est attribuable surtout à une hausse de 13 millions de dollars, ou 5,4 %, des produits tirés des services, du fait de l'accroissement du nombre d'abonnés, tandis que les produits tirés du matériel sans fil ont été stables par rapport à l'exercice précédent, se chiffrant à 93 millions de dollars. Sur douze mois, la FMA et les PMA ont diminué respectivement de 4,5 % et 1,0 %, pour s'établir respectivement à 36,92 \$ et 36,58 \$.
- **Par rapport au quatrième trimestre** de l'exercice de 2022, les produits du trimestre considéré ont augmenté de 20 millions de dollars, ou 6,2 %, en raison d'un accroissement de 18 millions de dollars des produits tirés du matériel et d'une hausse de 2 millions de dollars des produits tirés des services qui reflète l'incidence de l'augmentation du nombre d'abonnés, ce qui a été atténué en partie par une diminution de la FMA (qui est passée de 37,63 \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2022 à 36,92 \$ au trimestre considéré). Parallèlement, les PMA ont diminué par rapport au trimestre précédent (passant de 37,08 \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2022 à 36,58 \$ au trimestre considéré).

Points saillants – BAIIA ajusté :

- Le BAIIA ajusté pour le **premier trimestre** de l'exercice 2023 s'est élevé à 121 millions de dollars, en hausse de 12 millions de dollars, ou 11,0 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice 2022. La hausse est surtout attribuable à la croissance continue des produits tirés des services. La marge du BAIIA ajusté de la division Sans fil de 35,1 % se compare à celle de 32,8 % de la période correspondante de l'exercice précédent.
- **Par rapport au quatrième trimestre** de l'exercice 2022, le BAIIA ajusté pour le trimestre considéré a diminué de 2 millions de dollars, ou 1,6 %, du fait surtout de l'incidence défavorable sur les marges de l'augmentation des ventes de matériel par rapport au total des produits de la division Sans fil pour le trimestre considéré.

Dépenses d'investissement et coûts de matériel

	Trois mois clos les 30 novembre		
(en millions de dollars canadiens)	2022	2021	Variation en %
Filaire			
Nouvelles constructions domiciliaires	39	29	34,5
Accroissement de la clientèle	86	48	79,2
Mises à niveau et améliorations	121	88	37,5
Remplacement	10	8	25,0
Bâtiments et divers	19	17	11,8
Total selon la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires non audités	275	190	44,7
Sans fil			
Total selon la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires non audités	28	39	(28,2)
Total consolidé selon la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires non audités	303	229	32,3

Au **premier trimestre** de l'exercice 2023, les dépenses d'investissement se sont établies à 303 millions de dollars, une hausse de 74 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice 2022. Les dépenses d'investissement de la division Filaire ont augmenté d'environ 85 millions de dollars, du fait principalement de la hausse des investissements axés sur l'accroissement de la clientèle ainsi que de la hausse des investissements combinés dans les catégories Mises à niveau et améliorations et Remplacement. Les dépenses de 28 millions de dollars de la division Sans fil ont chuté d'environ 11 millions de dollars sur douze mois, en raison surtout de la baisse des investissements au cours du trimestre considéré.

Points saillants pour le trimestre – Division Filaire :

- Pour le trimestre, les investissements combinés dans les catégories Mises à niveau et améliorations et Remplacement ont été de 131 millions de dollars, une augmentation de 35 millions de dollars, ou 36,5 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, qui s'explique par une augmentation des dépenses prévues pour l'amélioration de l'infrastructure de réseau de la division Filaire pour la période.
- Les investissements dans les nouvelles constructions domiciliaires se sont établis à 39 millions de dollars, en hausse de 10 millions de dollars, ou 34,5 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'accélération de la croissance du réseau résidentiel et commercial ainsi que du nombre d'acquisitions au cours de l'exercice considéré.
- Les dépenses liées à l'accroissement de la clientèle pour le trimestre se sont chiffrées à 86 millions de dollars, en hausse de 38 millions de dollars, ou 79,2 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice 2022, essentiellement en raison de l'augmentation des achats de matériel au cours de la période.
- Les investissements dans les bâtiments et divers de 19 millions de dollars représentent une augmentation de 2 millions de dollars sur douze mois principalement attribuable à l'amélioration des systèmes administratifs.

Points saillants pour le trimestre – Division Sans fil :

- Les dépenses d'investissement de 28 millions de dollars ont diminué de 11 millions de dollars au premier trimestre par rapport au premier trimestre de l'exercice 2022, du fait surtout d'une baisse planifiée des investissements liés au réseau pour le trimestre.

Autres produits et charges

Amortissement

	Trois mois clos les 30 novembre		
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2022	2021	Variation en %
Amortissement – produits (charges)			
Produits différés tirés du matériel	2	2	-
Coûts de matériel différés	(6)	(10)	(40,0)
Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et autres	(307)	(292)	5,1

L'amortissement de 311 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 novembre 2022 a augmenté de 3,7 % par rapport à la période correspondante de l'exercice 2022. L'augmentation de l'amortissement reflète principalement l'amortissement des nouvelles dépenses en excédent de l'amortissement des immobilisations qui sont devenues entièrement amorties au cours de la période, en partie contrebalancé par une baisse des coûts de matériel différés pour le trimestre considéré.

Amortissement des coûts de financement et charges d'intérêts

	Trois mois clos les 30 novembre		
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2022	2021	Variation en %
Amortissement des coûts de financement – dette à long terme	1	1	-
Charges d'intérêts	63	65	(3,1)

Les charges d'intérêts pour les trois mois clos le 30 novembre 2022 ont diminué de 2 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de l'accroissement des produits d'intérêts reçus pour la période considérée.

Autres profits et pertes

Les autres profits et pertes comprennent généralement les profits et pertes de change réalisés et latents sur les actifs et passifs courants libellés en dollars américains, les profits et pertes à la cession d'immobilisations corporelles et des profits et des pertes réalisés et latents sur les placements dans des entités à capital fermé, et la quote-part de la société dans les activités de Burrard Landing Lot 2 Holdings Partnership. Au premier trimestre de l'exercice 2023, la société a comptabilisé des honoraires professionnels de consultation, juridiques, financiers et autres liés à la transaction Rogers-Shaw de 20 millions de dollars (2 millions de dollars en 2022).

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a été moins élevé au trimestre considéré qu'au premier trimestre de l'exercice 2022, ce qui s'explique surtout par la diminution du résultat net.

Informations financières trimestrielles supplémentaires

	2023				2022			
	2023		2022		2021		2021	
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>								
Produits	1 370	1 356	1 346	1 359	1 387	1 377	1 375	1 387
BAIIA ajusté ¹	617	624	644	632	634	614	642	637
Charges de restructuration	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Amortissement	(311)	(318)	(304)	(305)	(300)	(310)	(300)	(303)
Amortissement des coûts de financement	(1)	(1)	(1)	–	(1)	–	(1)	–
Charges d'intérêts	(63)	(64)	(66)	(65)	(65)	(67)	(31)	(67)
Autres produits (charges)	(16)	(10)	(3)	(5)	(5)	(6)	(21)	26
Impôt sur le résultat	(58)	(62)	(67)	(61)	(67)	21	66	(75)
Résultat net ²	168	169	203	196	196	252	354	217
Résultat par action								
De base	0,34	0,34	0,41	0,39	0,39	0,50	0,71	0,43
Dilué	0,34	0,33	0,41	0,39	0,39	0,50	0,70	0,43
Autres informations								
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	340	418	564	487	362	590	560	473
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	487	487	518	496	491	514	708	539
Flux de trésorerie disponibles ¹	113	70	246	248	255	227	337	228
Dépenses d'investissement et coûts de matériel	303	340	265	249	229	292	232	249

¹⁾ Se reporter à la rubrique «Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières».

²⁾ Résultat net attribuable aux actionnaires et aux participations ne donnant pas le contrôle.

T1 2023 vs T4 2022	Au premier trimestre de l'exercice 2023, le résultat net a diminué de 1 million de dollars par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice 2022, du fait principalement d'une diminution de 7 millions de dollars du BAIIA ajusté et d'une augmentation de 6 millions de dollars des autres charges découlant principalement de la hausse des charges liées à la transaction proposée, le tout contrebalancé en partie par une diminution de 7 millions de dollars de l'amortissement et une diminution de 4 millions de dollars de l'impôt, toutes ces variations étant survenues au premier trimestre.
T4 2022 vs T3 2022	Au quatrième trimestre de l'exercice 2022, le résultat net a diminué de 34 millions de dollars par rapport à celui du troisième trimestre de l'exercice 2022, du fait principalement d'une diminution de 20 millions de dollars du BAIIA ajusté, d'une augmentation de 14 millions de dollars de l'amortissement et d'une augmentation de 8 millions de dollars des autres charges découlant principalement de la hausse des charges liées à la transaction proposée, le tout contrebalancé en partie par une diminution de 5 millions de dollars de l'impôt sur le résultat, une baisse de 2 millions de dollars des charges d'intérêts et une diminution de 1 million de dollars de l'amortissement des coûts de financement, toutes ces variations étant survenues au quatrième trimestre.
T3 2022 vs T2 2022	Au troisième trimestre de l'exercice 2022, le résultat net a augmenté de 7 millions de dollars par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice 2022, du fait principalement d'une augmentation de 12 millions de dollars du BAIIA ajusté, contrebalancée en partie par une augmentation de 1 million de dollars des charges d'intérêts et une augmentation de 6 millions de dollars de l'impôt sur le résultat, toutes ces variations étant survenues au troisième trimestre.

T2 2022 vs T1 2022	Au deuxième trimestre de l'exercice 2022, le résultat net est demeuré semblable à celui du premier trimestre de l'exercice 2022, du fait principalement d'une diminution de 6 millions de dollars de l'impôt sur le résultat et d'une diminution de 2 millions de dollars du BAIIA ajusté, le tout en partie contrebalancé par une augmentation de 5 millions de dollars de l'amortissement et une augmentation de 1 million de dollars des charges liées à la transaction Rogers-Shaw, toutes ces variations étant survenues au deuxième trimestre.
T1 2022 vs T4 2021	Au premier trimestre de l'exercice 2022, le résultat net a diminué de 56 millions de dollars par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice 2021, du fait principalement d'une augmentation de 88 millions de dollars de l'impôt au premier trimestre découlant de la comptabilisation d'une économie d'impôt liée à des pertes fiscales non comptabilisées antérieurement au quatrième trimestre, contrebalancée en partie par une augmentation de 20 millions de dollars du BAIIA ajusté et une diminution de 10 millions de dollars de l'amortissement, toutes ces variations étant survenues au premier trimestre.
T4 2021 vs T3 2021	Au quatrième trimestre de l'exercice 2021, le résultat net a diminué de 102 millions de dollars par rapport à celui du troisième trimestre de l'exercice 2021, du fait principalement d'une augmentation de 36 millions de dollars des charges d'intérêts et d'une augmentation de 126 millions de dollars de l'impôt exigible au quatrième trimestre en raison du résultat d'une révision du passif au titre des positions fiscales incertaines qui a donné lieu à une baisse respectivement de 35 millions de dollars et 125 millions de dollars de ces charges au troisième trimestre ainsi qu'à un recul de 28 millions de dollars du BAIIA ajusté, le tout contrebalancé en partie par une baisse de 81 millions de dollars de l'impôt différé découlant principalement de la comptabilisation d'une économie d'impôt liée à des pertes fiscales non comptabilisées antérieurement et d'une diminution de 15 millions de dollars des autres charges principalement attribuable à une diminution des charges liées à la transaction Rogers-Shaw, toutes ces variations étant survenues au quatrième trimestre.
T3 2021 vs T2 2021	Au troisième trimestre de l'exercice 2021, le résultat net a augmenté de 137 millions de dollars par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice 2021, du fait principalement de la diminution de 131 millions de dollars de la charge d'impôt exigible et de la baisse de 36 millions de dollars des charges d'intérêts en raison surtout d'une révision du passif au titre des positions fiscales incertaines pour les années d'imposition devenues prescrites au cours de la période, qui a donné lieu à une baisse respectivement de 125 millions de dollars et 35 millions de dollars de ces charges, d'un recul de 9 millions de dollars de l'impôt différé et d'une hausse de 5 millions de dollars du BAIIA ajusté, le tout contrebalancé en partie par les honoraires professionnels de consultation, juridiques, financiers et autres de 18 millions de dollars liés à la transaction Rogers-Shaw au cours du trimestre et l'incidence du profit de réévaluation à la juste valeur de 27 millions de dollars sur les placements dans des sociétés à capital fermé comptabilisés au deuxième trimestre.
T2 2021 vs T1 2021	Au deuxième trimestre de l'exercice 2021, le résultat net a augmenté de 54 millions de dollars par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice 2021, du fait principalement d'une augmentation de 30 millions de dollars du BAIIA ajusté, d'une diminution de 11 millions de dollars des charges de restructuration et d'un profit de 27 millions de dollars de réévaluation à la juste valeur des placements dans des entités à capital fermé comptabilisé au deuxième trimestre, le tout contrebalancé en partie par une augmentation de 9 millions de dollars de l'impôt différé et une augmentation de 8 millions de dollars de l'impôt exigible, toutes ces variations étant survenues au deuxième trimestre.

Situation financière

Le total de l'actif au 30 novembre 2022 s'élevait à 15,7 milliards de dollars, comparativement à 15,8 milliards de dollars au 31 août 2022. Voici une analyse des principaux changements survenus dans les états de la situation financière consolidés depuis le 31 août 2022.

L'actif courant a reculé de 61 millions de dollars, en raison surtout de la diminution de 134 millions de dollars de la trésorerie, de celle de 1 million de dollars de la partie courante des actifs sur contrats et de celle de 1 million de dollars des stocks, le tout contrebalancé en partie par l'augmentation de 56 millions de dollars de l'impôt sur le résultat recouvrable, de 12 millions de dollars des créances clients et de 7 millions de dollars des autres actifs courants. La diminution de la trésorerie est essentiellement attribuable au versement d'un montant de 148 millions de dollars au titre des dividendes et aux fonds affectés aux activités d'investissement, le tout en partie contrebalancé par les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Se reporter à la rubrique «Situation de trésorerie et sources de financement» pour obtenir de plus amples renseignements.

Les créances clients ont augmenté de 12 millions de dollars, principalement en raison du calendrier et d'une augmentation des créances liées aux achats de matériel sans fil.

La partie courante des actifs sur contrats a diminué de 1 million de dollars pour la période en raison surtout d'un recul de 2 millions de dollars attribuable à la participation d'abonnés de la division Sans fil au programme d'appareils sans fil à rabais discrétionnaire de la société au cours de l'exercice précédent, en partie contrebalancé par une hausse de 1 million de dollars des coûts différés de la division Filare par suite d'une intensification de l'activité promotionnelle liée aux nouveaux abonnés. En vertu d'IFRS 15, les promotions initiales, comme les crédits à l'abonnement ou pour passer à un forfait supérieur, offertes aux nouveaux abonnés des forfaits valeur de deux ans sont comptabilisées comme actifs sur contrats et amorties sur la durée du contrat en diminution des produits tirés des services futurs, tandis que la partie liée au rabais accordé pour l'appareil sans fil est portée en diminution des produits tirés du matériel au moment où l'appareil est transféré au client et que la partie liée aux produits tirés des services est comptabilisée comme actif sur contrat et amortie sur la durée du contrat en diminution des produits tirés des services futurs.

Les immobilisations corporelles ont diminué de 5 millions de dollars, étant donné que l'amortissement des dépenses et des actifs au titre de droits d'utilisation a dépassé les dépenses d'investissement et les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation au cours de la période.

Le passif courant a augmenté de 308 millions de dollars pour la période, du fait surtout d'une augmentation de 499 millions de dollars de la partie courante de la dette à long terme, de celle de 2 millions de dollars de la partie courante des instruments dérivés, de celle de 1 million de dollars de la partie courante des obligations locatives et de celle de 2 millions de dollars des provisions courantes. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par une diminution de 195 millions de dollars des dettes fournisseurs. La partie courante de la dette à long terme a augmenté en raison du reclassement d'un billet de premier rang de 500 millions de dollars échéant en novembre 2023.

La baisse des dettes fournisseurs et charges à payer est attribuable au calendrier des paiements et aux fluctuations de divers montants à payer, y compris les dividendes courus, les intérêts et les régimes incitatifs à l'intention du personnel. Compte tenu de l'incertitude entourant la date de clôture de la transaction proposée, la société n'avait qu'un mois de dividendes déclarés à payer au 30 novembre 2022 comparativement à quatre mois de dividendes déclarés et payables au 31 août 2022.

Les obligations locatives ont reculé de 27 millions de dollars en raison surtout des remboursements de capital de 31 millions de dollars de la période, le recul ayant été contrebalancé en partie par une augmentation de 4 millions de dollars des nouvelles obligations locatives nettes.

Les capitaux propres ont augmenté de 174 millions de dollars, principalement sous l'effet d'une hausse des résultats non distribués. La hausse des résultats non distribués découle uniquement du résultat net trimestriel de 168 millions de dollars étant donné qu'aucun dividende n'a été déclaré au cours du trimestre compte tenu de l'incertitude entourant la date de clôture de la transaction proposée. Le capital social a augmenté de 4 millions de dollars en raison de l'émission de 143 995 actions de catégorie B aux termes du régime d'options sur actions de la société. La perte au titre du cumul des autres éléments du résultat global a diminué de 3 millions de dollars en raison surtout de la réévaluation des régimes d'avantages du personnel.

Au 31 décembre 2022, 477 364 715 actions de catégorie B et 22 372 064 actions de catégorie A étaient émises et en circulation. Au 31 décembre 2022, 6 590 919 actions de catégorie B pouvaient être émises à l'exercice d'options en cours. Les actions de Shaw se négocient à la Bourse de Toronto («TSX»), la Bourse de croissance TSX («TSXV») et la Bourse de New York («NYSE»), et sont incluses dans l'indice S&P/TSX 60 (symboles : SJR.B à la TSX, SJR à la NYSE et SJR. A à la TSXV). Pour plus d'information, veuillez visiter le site www.shaw.ca.

Situation de trésorerie et sources de financement

Pour les trois mois clos le 30 novembre 2022, la société a généré des flux de trésorerie disponibles de 113 millions de dollars. Shaw a utilisé ses flux de trésorerie disponibles ainsi que des fonds en caisse de 134 millions de dollars et le produit de l'émission d'actions de catégorie B de 4 millions de dollars pour verser des dividendes sur les actions ordinaires de 148 millions de dollars, payer des charges liées à la transaction Rogers-Shaw de 20 millions de dollars et financer la variation nette du fonds de roulement.

Structure de la dette et politique financière

La société a un programme de titrisation des créances clients auprès d'une institution financière canadienne, dans le cadre duquel elle peut vendre certains comptes clients. Au 30 novembre 2022, le produit des ventes était engagé jusqu'à concurrence de 200 millions de dollars (le montant actuellement emprunté aux termes du programme est de 200 millions de dollars au 30 novembre 2022). La société continue d'assurer le service des créances clients vendues et conserve la quasi-totalité des risques et avantages qui y sont associés. Par conséquent, les créances clients demeurent comptabilisées dans les états de la situation financière consolidés de la société, et le financement obtenu est comptabilisé à titre de passif courant (emprunts renouvelables à taux variables) garanti par les créances clients. Les droits de l'acheteur relativement à ces créances clients ont priorité de rang sur les droits de la société et, aux termes du programme, la société ne peut utiliser les créances clients comme garanties à aucune autre fin. L'acheteur des créances clients ne détient aucun droit sur les autres actifs de la société.

Au 30 novembre 2022, le ratio de levier financier de la dette nette pour la société était de 2,2 fois. Les modalités de la convention d'arrangement exigent que Shaw obtienne le consentement de Rogers avant de contracter certains types de créances.

La société calcule le ratio de levier financier de la dette nette comme suit¹ :

(en millions de dollars canadiens)	30 novembre 2022	31 août 2022
Emprunts à court terme	200	200
Partie courante de la dette à long terme	500	1
Partie courante des obligations locatives	114	113
Dette à long terme	4 053	4 552
Obligations locatives	989	1 017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(287)	(421)
(A) Dette nette²	5 569	5 462
(B) BAIIA ajusté²	2 517	2 534
(A/B) Ratio de levier financier de la dette nette³	2,2x	2,2x

¹⁾ Le texte qui suit présente une analyse des éléments entrant dans le calcul du ratio de levier financier de la dette nette, qui constitue un ratio non conforme aux PCGR.

²⁾ Se reporter à la rubrique «Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières».

³⁾ Le ratio de levier financier de la dette nette est un ratio non conforme aux PCGR; il ne doit donc pas être considéré comme une mesure remplaçant les mesures conformes aux PCGR et ne constitue pas un moyen fiable de nous comparer à d'autres sociétés. Se reporter à la rubrique «Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières» pour en savoir plus sur ce ratio.

Les facilités de crédit de Shaw sont assorties de clauses restrictives habituelles comportant le respect de ratios financiers minimum ou maximum.

	Clauses restrictives au 30 novembre 2022	Limite des clauses restrictives
Facilités de crédit de Shaw		
Ratio total de la dette/flux de trésorerie d'exploitation ¹	1,93:1	< 5,00:1
Ratio flux de trésorerie d'exploitation ¹ /charges fixes ²	11,15:1	> 2,00:1

¹⁾ Aux fins des clauses restrictives, les flux de trésorerie d'exploitation sont calculés en multipliant par quatre le total pour le trimestre le plus récent du résultat net avant les charges d'intérêts, l'amortissement, la restructuration et l'impôt exigible et différé, compte non tenu du profit ou de la perte sur les placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, moins les paiements d'obligations locatives, et en majorant ce produit des dividendes en espèces et des autres distributions en espèces reçus au cours des quatre trimestres les plus récents des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

²⁾ Les charges fixes sont en grande partie définies comme le total des charges d'intérêts, compte non tenu des intérêts liés aux obligations locatives, pour le trimestre le plus récent multiplié par quatre.

Au 30 novembre 2022, Shaw se conformait à ces clauses restrictives et, d'après les plans d'affaires en vigueur, la société n'est au courant d'aucune condition ni d'aucun événement susceptible d'entraîner le non-respect des clauses sur la durée des emprunts qui viendront à échéance en décembre 2024.

Au 30 novembre 2022, la société disposait de 287 millions de dollars de fonds en caisse et d'une facilité de crédit bancaire non utilisée de 1,5 milliard de dollars.

Selon les activités de financement susmentionnées, le montant disponible sur les facilités de crédit et les flux de trésorerie disponibles prévus, la société prévoit avoir suffisamment de liquidités pour financer ses activités, régler ses obligations et financer le fonds de roulement, y compris la dette arrivant à échéance, au cours du prochain exercice. Selon les modalités de la convention d'arrangement, la société doit maintenir suffisamment de liquidités pour payer des frais de résiliation de 800 millions de dollars dans certaines circonstances.

Flux de trésorerie

Activités d'exploitation

	Trois mois clos les 30 novembre		
(en millions de dollars canadiens)	2022	2021	Variation en %
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	487	491	(0,8)
Variation nette des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	(147)	(129)	(14,0)
	340	362	(6,1)

Pour les trois mois clos le 30 novembre 2022, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont diminué par rapport à la période correspondante de l'exercice 2022, du fait surtout d'une baisse de la

Shaw Communications Inc.

variation nette des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'une légère diminution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. La variation nette des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation a différé de celle survenue au cours de la période correspondante de l'exercice précédent en raison des variations des soldes des créances clients, des stocks et des autres actifs courants ainsi que du calendrier de paiement des impôts exigibles et de règlement des dettes fournisseurs et charges à payer.

Activités d'investissement

(en millions de dollars canadiens)	Trois mois clos les 30 novembre		
	2022	2021	Diminution
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(299)	(250)	49

Pour les trois mois clos le 30 novembre 2022, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont augmenté par rapport à la période correspondante de l'exercice 2022, essentiellement en raison d'une augmentation de 59 millions de dollars des acquisitions d'immobilisations corporelles, en partie contrebalancée par une baisse de 9 millions de dollars des acquisitions d'immobilisations incorporelles.

Activités de financement

Les variations des activités de financement au cours des périodes de comparaison sont les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	Trois mois clos les 30 novembre	
	2022	2021
Paiements des obligations locatives [note 5]	(31)	(30)
Émission d'actions de catégorie B [note 9]	4	3
Dividendes versés sur les actions de catégorie A et les actions de catégorie B	(148)	(148)
	(175)	(175)

Obligations contractuelles

Il n'y a eu aucun changement significatif aux obligations contractuelles de la société, y compris aux engagements de dépenses d'investissement, entre le 31 août 2022 et le 30 novembre 2022.

Normes comptables

Le rapport de gestion inclus dans le rapport annuel de la société pour l'exercice clos le 31 août 2022 décrit les méthodes comptables critiques, y compris les estimations et les hypothèses clés formulées par la direction à partir de ces normes comptables et leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés annuels de 2022. Le rapport de gestion décrit également le choix des principales méthodes comptables lorsque plusieurs possibilités existent. Se reporter à la rubrique «Méthodes comptables critiques et estimations» du rapport de gestion annuel 2022 de la société. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires suivent les mêmes méthodes comptables et modalités d'application que celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels de 2022.

Transactions entre parties liées

Les transactions de la société avec des parties liées sont décrites à la rubrique «Transactions entre parties liées» du rapport de gestion annuel 2022, ainsi qu'à la note 29 des états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 août 2022.

Il n'y a eu aucun changement significatif dans les transactions de la société avec des parties liées entre le 31 août 2022 et le 30 novembre 2022.

Instruments financiers

Il n'y a eu aucun changement significatif aux pratiques de gestion des risques de la société en ce qui concerne les instruments financiers entre le 31 août 2022 et le 30 novembre 2022. Se reporter à la rubrique «Événements, tendances, risques et incertitudes connus – Taux d'intérêt, taux de change et marchés financiers» du rapport de gestion annuel 2022 de la société et à la rubrique «Instruments financiers» de la note 30 des états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 août 2022.

Contrôles et procédures internes

Des précisions sur les contrôles et les procédures de communication de l'information ainsi que sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière («CIIF») sont présentées à la rubrique «Attestation» du rapport de gestion annuel 2022 de la société.

Au 30 novembre 2022, la direction de la société, de même que le président du conseil et chef de la direction et vice-président directeur et chef des finances et de l'expansion des affaires, avaient procédé à une appréciation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement tant des contrôles et procédures de communication de l'information que du CIIF de la société. D'après ces évaluations, le chef de la direction et le vice-président directeur et chef des finances et de l'expansion des affaires ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que le CIIF de la société étaient inefficaces en raison de l'existence de deux faiblesses significatives non corrigées dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société pour valider les informations produites par l'entité («IPE») utilisées dans l'exécution de divers contrôles et une déficience dans l'efficacité opérationnelle des contrôles de l'inscription à l'actif des coûts de main-d'œuvre interne. Les faiblesses significatives relevées dans notre contrôle interne à l'égard de l'information financière ont été déterminées au quatrième trimestre de l'exercice 2022 et sont décrites plus en détail à la rubrique «Attestation» du rapport de gestion annuel 2022 de la société.

Comme il a été mentionné précédemment, la société a d'abord relevé ces faiblesses significatives dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière à l'égard des IPE et des coûts de main-d'œuvre inscrits à l'actif au quatrième trimestre de l'exercice 2022. En réponse à la détermination de ces faiblesses significatives, la société prend des mesures pour les corriger. Compte tenu du moment de la détermination des faiblesses par rapport au 30 novembre 2022, la société n'a pas été en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des contrôles nouveaux et améliorés à l'égard des IPE ou des coûts de main-d'œuvre inscrits à l'actif avant la fin du trimestre pour tous les contrôles concernés, mais la direction continuera de corriger la conception de ces nouveaux contrôles et de surveiller et d'évaluer leur efficacité opérationnelle au cours de la première moitié de l'exercice 2023, en prévision des tests de ces contrôles. Les faiblesses ne seront pas considérées comme entièrement corrigées tant que les contrôles applicables n'auront pas fonctionné sur une période suffisamment longue et que la direction n'aura pas conclu, au moyen de tests, que ces contrôles fonctionnent efficacement.

Shaw Communications Inc.

La direction a conclu que les faiblesses n'ont pas entraîné d'anomalies ou d'ajustements importants dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la société pour le trimestre clos le 30 novembre 2022.

Aucun autre changement concernant le CIIF n'a eu ou n'aura vraisemblablement d'incidence importante sur le CIIF de la société au cours de l'exercice 2023.

Risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes qui touchent la société et ses activités sont décrits dans le rapport de gestion annuel 2022 de la société à la rubrique «Événements, tendances, risques et incertitudes connus». Il n'y a eu aucun changement significatif aux principaux risques et incertitudes depuis cette date.

Réglementation gouvernementale et nouveautés en matière de réglementation

Se reporter au rapport de gestion du rapport annuel de la société pour l'exercice clos le 31 août 2022 (le «rapport annuel»), qui contient une analyse des règlements importants et de leur incidence sur nos activités au 29 novembre 2022. Les nouveautés en matière de réglementation importantes qui sont survenues depuis cette date sont les suivantes :

Pour une analyse des processus d'approbation réglementaire liés à la transaction proposée, se reporter à la rubrique «Transaction proposée» et à la rubrique «Risques et incertitudes» du présent rapport de gestion ainsi qu'à la rubrique «Événements, tendances, risques et incertitudes connus – Risques liés à la transaction proposée» du rapport de gestion annuel.

Loi sur la radiodiffusion

Modifications nouvelles ou éventuelles aux lois

Le 2 février 2022, le ministre du Patrimoine canadien a présenté un projet de loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion («projet de loi C-11»). Le projet de loi C-11 a franchi l'étape de la deuxième lecture le 12 mai 2022. Le 15 juin 2022, le Comité permanent du patrimoine canadien a terminé son examen du projet de loi et a présenté son rapport à la Chambre des communes le 20 juin 2022. Le 21 juin 2022, le projet de loi C-11 a franchi l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes et a été soumis pour étude au Sénat. Le Sénat a achevé sa première lecture du projet de loi C-11 le 21 juin 2022, et la deuxième lecture le 25 octobre 2022. Le 14 décembre 2022, le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a terminé son examen du projet de loi et le rapport du comité a été adopté au Sénat avec les modifications proposées. Prochainement, la Chambre des communes examinera si elle doit adopter ou rejeter les modifications proposées du Sénat. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-11 ne prévoit pas de nouvelles obligations importantes ou de nouveaux frais applicables aux services de câblodistribution, aux services de radiodiffusion directe à domicile, aux services de distribution par relais satellite ou aux services de médias numériques pour la société. Cependant, le projet de loi demeure sujet à modifications avant son adoption, conformément au processus parlementaire. En outre, après que le projet de loi C-11 aura été sanctionné, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le «CRTC») entreprendra une ou plusieurs procédures visant à rendre la réglementation canadienne en matière de radiodiffusion conforme à la *Loi sur la radiodiffusion* modifiée. De plus, le ministre du Patrimoine canadien a indiqué que les processus réglementaires ultérieurs du CRTC seront assujettis à une directive du gouverneur en conseil, qui établit les attentes du gouvernement quant à la façon dont les nouvelles modifications apportées à la *Loi sur la radiodiffusion* doivent être reflétées dans la réglementation.

Shaw Communications Inc.

La mise en œuvre de nouvelles mesures réglementaires liées au projet de loi C-11 pourrait avoir une incidence sur les services de câblodistribution et les services de radiodiffusion directe à domicile de la société si les frais et les obligations réglementaires ne sont pas appliqués de façon symétrique aux entités titulaires, ou non, d'une licence.

Loi sur les télécommunications

Examen des services sans fil par le CRTC

Dans sa décision sur l'examen des services sans fil, le CRTC a déterminé que la *Loi sur les télécommunications* ne lui donne pas compétence pour se prononcer sur les différends concernant l'accès aux lieux publics aux fins de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des installations de transmission sans fil mobile. Le 14 mai 2021, TELUS a déposé une demande d'appel de la décision du CRTC en lien avec l'itinérance transparente et la compétence sur l'acceptation des lieux publics relativement aux installations sans fil. Le 11 août 2021, la Cour d'appel fédérale a autorisé la demande de TELUS. Les 12 et 13 décembre 2022, la Cour d'appel fédérale a entendu l'appel de la décision sur l'examen des services sans fil déposé par Telus.

Loi sur la radiocommunication

Nouvelles fréquences exemptes de licence

En décembre 2022, ISDE a publié les décisions sur des directives confirmant la libération d'un spectre dans la bande de 5 850 à 5 895 MHz pour une utilisation du Wi-Fi exempte de licence et de diverses bandes de haute fréquence supérieures à 95 GHz pour une utilisation exempte de licence, qui devraient servir à soutenir la détection, le positionnement et l'imagerie des applications, entre autres. Des normes techniques pour les appareils fonctionnant sur les bandes seront élaborées avant que le spectre ne puisse être utilisé à ces fins.